



Rapporteur : Mme MESTRIES

N° CP_2025_0405

25 - Jeunesse

Fonds mobilités innovantes 2025 - Volet fonctionnement

Le 7 juillet 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h39.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 13 février 2013, 23 mars 2018 et 6 février 2019 relatives à l'insertion ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2024 relative aux actions innovantes mobilité 2024.

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à structurer et promouvoir une offre de mobilité accessible et bas carbone. Le programme breillien d'insertion 2023 - 2027 affirme comme axe majeur de la politique de lutte contre les exclusions, la levée des freins à l'emploi, parmi lesquels la mobilité.

Par ailleurs, depuis 2013, la collectivité soutient des actions innovantes dans le domaine de la mobilité inclusive à travers la mise en place d'un fonds nommé Fonds mobilités innovantes, opération inscrite dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Pour 2025, l'enveloppe allouée à cet appel à projet s'établit à 50 000 euros en fonctionnement. Les acteurs du territoire ont été sollicités pour proposer des projets d'expérimentation ou des actions à destination des publics éloignés de la mobilité.

Le règlement d'appel à candidature prévoit un autofinancement minimum de 15 % par le porteur du projet, ainsi qu'une recherche de cofinancements.

En 2025, 18 projets portés par 18 structures breilliennes ont été examinés. La commission technique d'étude des dossiers, présidée par madame Gaëlle MESTRIES, Vice-présidente déléguée à la jeunesse et à la vie associative, a présélectionné 13 propositions pour un montant total de 50 000 euros. Ces projets sont présentés dans le tableau joint en annexe 1.

Les crédits sont prélevés sur l'imputation 65-428-65568.2 après le vote du budget supplémentaire.

Décide :

- d'approuver les propositions de la commission d'étude des dossiers du 14 mai 2025 détaillées dans le tableau joint en annexe 1 ;
- d'attribuer 13 subventions d'un montant total de 50 000 euros aux 13 structures détaillées dans l'annexe 2.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
8 juillet 2025
ID: CP_2025_0405

Pour extrait conforme